



Réforme de la formation des enseignants : dans les universités, une mise en œuvre compliquée

La coconstruction avec l'enseignement supérieur affichée par Elisabeth Borne ressemble davantage à une reprise en main de la formation par le ministère de l'éducation nationale, sans moyens supplémentaires pour les universités.

Par Soazig Le Névé

Publié aujourd'hui à 06h39 · Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



SÉVERIN MILLET

Sur le papier, le ministère de l'éducation nationale a tout anticipé. Le calendrier est serré, mais, affirme une source gouvernementale, la réforme de la formation des enseignants « *est menée en très bonne intelligence avec les universités* ». C'est sur elles que repose un changement de fond : à partir de 2026, les futurs professeurs des écoles, collèges et lycées seront recrutés par concours en fin de licence, à bac + 3, et plus à bac + 5. Ils recevront ensuite deux ans de formation professionnalisante rémunérée au sein des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé).

Sur le terrain, pourtant, les choses sont loin d'être acquises. D'ici à la fin juin, les universités devront présenter à l'éducation nationale trois maquettes de formations nouvelles : les licences pluridisciplinaires, qui formeront et prépareront au concours les futurs enseignants du premier degré ; les nouveaux masters, qui viendront remplacer les masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ; et, enfin, les « modules » de préparation aux concours d'enseignement du second degré (les capes), qui doivent être proposés dès la rentrée 2025 à tous les étudiants de licence envisageant une carrière dans l'enseignement.





Dans cette course contre la montre, la coconstruction affichée avec l'enseignement supérieur sonne plus exactement comme une reprise en main, au pas de charge, du contenu de la formation des enseignants par le ministère de l'éducation nationale. Les Inspé sont d'ailleurs invités à se « reconnecter » aux préoccupations du terrain et leur gouvernance sera « revue », de sorte que l'éducation nationale puisse avoir « son mot à dire » dans l'organisation et le recrutement des fonctionnaires qui interviendront dans les masters, a prévenu l'entourage de la ministre Elisabeth Borne, dont le portefeuille s'étend de l'éducation nationale à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Le président du réseau des Inspé, Alain Frugière, s'en étonne. « S'agit-il de nommer à la tête de chaque institut un directeur adjoint venu du ministère ? Quant au recrutement des formateurs, il se fait déjà avec nos collègues de l'inspection académique et en bonne entente avec le rectorat. » « Je ne veux pas y voir d'ingérence, il est normal de travailler ensemble », cherche à relativiser Lamri Adoui, qui préside France Universités, l'association des chefs d'établissement. S'il se dit « rassuré du maintien des Inspé comme des composantes universitaires » – ce qui n'était pas envisagé initialement, lors de la première réforme présentée au printemps 2024 –, il souligne néanmoins le besoin de financement que nécessite le projet, à un moment où les universités traversent une crise budgétaire sans précédent.

« Sentiment d'urgence »

Les interrogations sont multiples, à commencer par le plus urgent à mettre en place : les « modules » de préparation aux capes, sachant que, d'après les documents préparatoires du ministère, toutes les disciplines du second degré ne seront pas concernées dès 2026 par le nouveau concours. « Par qui seront-ils enseignés ? Et à la place de quoi ? Et si vous n'avez pas eu le concours, avez-vous tout de même votre place en master ou rien du tout ? Tous ces points ne sont pas réglés, ils créent des sentiments d'urgence et d'insatisfaction », soutient Mélanie Guénais, vice-présidente de la Société mathématique de France.

« Il faut faire attention à ne pas surcharger l'emploi du temps des étudiants, qui auront aussi leur troisième année de licence à valider », prévient Mathias Bernard, président de l'université Clermont-Auvergne, qui sait par ailleurs que l'obtention de moyens supplémentaires est « plus qu'hypothétique ». « Nous n'avons déjà aucune nouvelle de notre dotation étatique pour 2025, qui devait nous être versée début avril, et qui finalement serait reportée à la mi-mai », ajoute-t-il.

Une partie de la communauté universitaire redoute le concours placé à bac + 3. « La réforme, qui prétend relever le niveau des professeurs, va en réalité provoquer l'inverse, pronostique Laurence Mercuri, présidente de la Société des professeurs d'histoire ancienne de l'université. Passer le concours au printemps de l'année de L3, c'est en fait recruter des étudiants qui ont le niveau de deuxième année de licence, et on sait ce qu'il vaut. »

Se pose un problème de vivier dans le cas de certaines disciplines, comme la physique-chimie, ajoute Estelle Blanquet, de la Société française de physique, qui rappelle qu'en 2024, sur 429 postes mis au concours, seuls 287 ont été pourvus, avec une barre d'admissibilité à 7,47/20. « Le programme des nouvelles épreuves au concours prévoit une majeure et une mineure, ce qui signifie que des étudiants en licence de physique pourraient se retrouver admissibles simplement sur leur discipline majeure, sans avoir fait de chimie en licence, et vice versa », s'inquiète-t-elle.

Après le concours, comment les étudiants seront-ils affectés en master ? Dans quelle université ? « C'est une inconnue », poursuit Estelle Blanquet, qui rappelle que les universités devront disposer d'un nombre suffisant de lauréats pour maintenir un master avec un parcours physique-chimie incluant des options renforçant leur discipline mineure et, d'une façon plus générale, l'ensemble des parcours disciplinaires, « ce qui représente un coût considérable ».





Dimension recherche mise à mal

« En master, nous ferons avec le vivier que nous aurons, mais il est certain que ce n'est pas parce que les étudiants auront réussi un concours qu'ils seront prêts à enseigner », complète Louise Nyssen, administratrice du Collège des sociétés savantes académiques de France, qui compte 84 sociétés savantes et associations disciplinaires. « Comment préserver la dimension universitaire de la formation alors qu'une part importante du temps de formation sera consacrée aux stages, que la part des enseignants de terrain, qui est déjà de 33 %, sera renforcée et qu'on supprime le mémoire de recherche en master ? », liste la mathématicienne.

Mettre davantage d'enseignants dits « de terrain » en tant que formateurs dans les Inspé relève d'un « paradoxe », selon Mélanie Guénais : « Le gouvernement voudrait donc relever le niveau des futurs professeurs avec des enseignants dont ils estiment aujourd'hui qu'ils n'ont justement pas le niveau ? »

La dimension recherche, constitutive du travail universitaire, est mise à mal. Le mémoire de master ne sera plus qu'un mémoire de stage. Nathalie Denizot, présidente de l'Association internationale pour la recherche en didactique du français, observe que « dans le premier degré, la tendance, qui pourrait bientôt toucher le second degré, est à outiller les enseignants, de manière descendante, avec des guides qui sont souvent sans lien fort avec la recherche ». « Il n'est pas acceptable que des diplômés de licence et master tournent avec 50 % de personnels non universitaires », prévient aussi le Snesup-FSU.

Mélanie Guénais abonde, redoutant que se normalise la seule transmission dans les Inspé de « trucs de classe », bien loin des apports de la didactique, qui vise à étudier le spectre de questions sous-tendues par l'enseignement d'une discipline. Elle cite l'exemple de l'« axiomatique des nombres », qui suppose d'avoir du recul sur ce que sont les nombres, comment on les a construits, quelles relations les lient. « Il faut avoir un bagage disciplinaire et de recherche pour transmettre ces notions, cadre-t-elle. Sinon, les futurs enseignants ne seront pas en mesure de comprendre pourquoi ça bloque, pour certains élèves, et comment les aider à comprendre. »

Soazig Le Nevé

